

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

FACILITER L'ACCÈS DES DEMANDEURS D'ASILE AU MARCHÉ DU TRAVAIL - (N° 935)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Corneloup, M. Ray, M. Cordier et M. Jeanbrun

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2024, près de 153 600 demandes de protection internationale ont été introduites à l'Ofpra, soit une augmentation de 7,7% par rapport à 2023.

Alors que nos capacités d'accueil et d'intégration sont saturées, il est essentiel d'éradiquer la clandestinité et de fixer des quotas d'accueil conformes à nos standards d'intégration, comme le souhaite une majorité de Français. Or, faciliter l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail rendra d'autant plus difficile l'expulsion de ceux qui seront déboutés de leur demande.

Il convient donc de supprimer cet article